# REGLEMENT INTERIEUR DU

# GITE D’ETAPE

## **DES HAUTS-PLATEAUX**

1. **DESCRIPTION**
* Le refuge compte 15 couchages maximum en dortoir. Le dépassement du nombre d’occupant n’est pas autorisé.
* Prévoir duvet ou sac à viande, les oreillers ne sont pas fournis.
* Une salle de bains avec douche et 1 WC séparés.
* Un coin cuisine comprenant 2 plaques électriques, four à micro-ondes et mini four électrique, petit frigo, vaisselle.
* Mobilier tables et bancs.
* Les animaux ne sont pas acceptés.
1. **RESERVATION**
* **Les réservations se font par téléphone auprès de l’office de tourisme au 04.76.95.81.75 pendant les heures d’ouverture ou au 06.48.05.68.48 auprès du gérant.**
* La vocation première du Gîte est l’hébergement de randonneurs. Selon les réservations et le nombre de personnes occupant le gîte, les occupants seront amenés à partager le gîte avec d’autres personnes.
* Le nombre de nuitées consécutives est limité à 3 maximum.

* Possibilité de réserver le refuge en totalité, après accord, pour une durée maximum de 3 nuits. Une caution de 200 € sera demandée à l’arrivée et restituée en fin de séjour.
* **L’enregistrement et le retrait des clés s’effectuent en même temps que le règlement du solde, à l’office de tourisme.**

**3. PAIEMENT**

* Votre réservation est confirmée à réception d’un chèque d’acompte d’un montant de 50% du total pour toute réservation à J+7 ou en cas de réservation complète du gîte par une même personne.

* Pour les réservations à J-7 ou de dernière minute, le règlement s’effectue au plus tard le jour de votre arrivée.
* Règlement acceptés : espèces, chèques, CB uniquement à l’office de tourisme pendant les heures d’ouverture. Les chèques vacances ne sont pas acceptés.

 **4. ANNULATION**

* Toute annulation doit être effectuée au plus tôt par téléphone, par mail ou par écrit.
* En cas d’annulation, la décision de remboursement partiel ou total du montant acquitté est laissée à l’appréciation du gestionnaire. Le remboursement ne sera accordé qu’en cas de force majeure.
* Si la personne qui a réservé ne se manifeste pas le jour prévu du début du séjour, le gestionnaire peut disposer du gîte.
* Si la personne n’a pas versé d’acompte (dans le cas par exemple d’une réservation de dernière minute), une demande partielle ou totale du montant initial de la réservation pourra être effectuée.
1. **CAUTION**
* Pour toute réservation du gîte en totalité par une même personne, une caution de 200€ sera demandée le jour de votre arrivée pour le matériel et le ménage.
* Le jour du départ, la caution lui sera restituée en main propre ou renvoyé par courrier s’il n’y a aucune dégradation constatée et si le gîte est propre.
* Dans le cas contraire, la caution sera conservée en partie ou en totalité.
1. **ARRIVEE ET DEPART**
* L’arrivée se fait à partir de 16h.

* Le départ se fait au plus tard à 8h30.
* Si le gestionnaire ne peut être présent au moment de votre départ et en cas de caution, le gestionnaire réalisera seul l’état des lieux et jugera seul de l’état de propreté du gîte. Si aucune dégradation n’est constatée et si le lieu est propre, la caution sera renvoyée par courrier dans les 8 jours.
* Dans le cas contraire, la caution sera conservée en partie ou en totalité.

 **7.** **UTILISATION ET NETTOYAGE**

* Veillez à toujours **garder le refuge propre**. Tables et coin cuisine nettoyés, sol balayé, douche et WC propres. Eponges, torchons et balai sont à votre disposition
* Merci de respecter comme chez vous l’ensemble du matériel et mobilier qui est à votre disposition et de le replacer à sa place initiale. Pliez les couvertures avant de partir.
* Merci de trier vos déchets dans les poubelles mises à votre disposition (cf notes) : - Poubelle verre : bouteilles en verre vide sans bouchon, bocaux en verre,…

- Poubelle emballage : emballages, boites de conserve, bouteilles en plastique

 - Poubelle ménagère classique : tout le reste !

* Pour les vététistes, veuillez ne pas rentrer les vélos dans le refuge, un espace est prévu sous l’escalier en bois. Prévoir un anti-vol car ils restent sous l’entière responsabilité de ses propriétaires.

 **8. RESPONSABILITE**

* Le refuge décline toute responsabilité concernant le vol ou la perte des effets personnels.
* De même, le refuge décline toute responsabilité en cas de dégradations ou de vol de vélos/véhicules.
* En cas de litige, à défaut d’accord avec le gestionnaire du gîte, toute réclamation devra être adressée au plus tard 8 jours après la fin du séjour auprès de l’office de tourisme de Corrençon 38250 Corrençon en Vercors.

 **9.**  **STATIONNEMENT DES VEHICULES**

* Le parking du Golf/Centre nordique est prévu à cet effet.
* Merci de ne pas stationner devant le gîte.
1. **REGLES DE BONNE CONDUITE**

 **INTERDICTION** de fumer dans les locaux ! Locaux public = interdiction par la loi

 **INTERDICTION** de faire de feu à l’extérieur du refuge !

 **MERCI** de ne rien jeter dans les toilettes.

 **MERCI** de ne pas faire de bruit après 22h et de respecter le sommeil de chacun.

 **MERCI** de ne pas camper autour du refuge, les terrains aux alentours étant privés

1. **DISPISITIONS SPECIALES COVID-19**
* Les mesures barrières et les mesures de distanciation physique s’appliquent ainsi que le lavage systématique des mains, par l’utilisation du gel hydro-alcoolique mis à disposition dans l’établissement.
* L’accueil des occupants se fera systématiquement à l’office de tourisme, pendant les horaires d’ouverture de celui-ci et en respectant le protocole d’accueil déjà en place (gel hydro alcoolique disponible à l’entrée, port du masque obligatoire…).
* Toute personne présentant des symptômes évocateurs de la maladie devra se signaler auprès du gardien et sera isolée dans une salle indépendante, en attendant l’intervention des professionnels de santé qui seront alertés par le gardien ou un autre membre du groupe.
* Après chaque départ, le refuge sera intégralement nettoyé et désinfecté par le personnel de l’office de tourisme.
* L’espace des sanitaires et de la salle de bain ne sera rendu accessible qu’à 2 personnes à la fois.
* Merci d’apporter votre masque et gel hydroalcoolique, en complément de celui mis à disposition par le refuge. Le port du masque est obligatoire lorsque la distanciation sociale ne peut être respectée.

Signature du client avec la mention

« Lu et approuvé »